

Bulletin Municipal

N° 6 - Janvier 2024



Nouvelle année 2024

Chères Trébonsoises, Chers Trébonsois,

En cette année 2024, je vous adresse mes vœux les meilleurs.
Que cette nouvelle année soit synonyme de santé, de bonheur et de réussite.
Que 2024 soit une année pleine de projets partagés pour notre petite commune.

Le Maire
Guillaume Caussette

Le mot du Maire

L'effacement des réseaux basse tension et télécom, ainsi que la mise aux normes du réseau de distribution d'eau potable, sont des travaux en cours de réalisation.

Au regard de la restriction croissante des aides allouées, il était essentiel de prendre au plus tôt l'initiative de programmer ces travaux au risque de n'être plus en mesure de pouvoir les entreprendre ultérieurement.

C'est ce que nous avons fait en étudiant au mieux l'ensemble du projet compte tenu de l'existant et des contraintes budgétaires.

C'est un investissement important pour une petite commune comme la notre, qui au delà de l'aspect visuel et sécuritaire s'inscrit aussi dans le cadre des économies d'énergie.

Il est à noter que le taux des taxes locales 2023 reste inchangé.

Le Maire
Guillaume Caussette

Sommaire

- * Le Mot du Maire.....1
- * Effacement des réseaux..2
- * Réseau 31 - Changement tuyaux PVC.....3
- * Rubrique Pratique.....4
- * Trébons d'antan.....4

Le sujet de l'effacement des réseaux est un projet de longue haleine. Les travaux sont actuellement en cours. A cela vient s'ajouter le remplacement des canalisations d'eau demandé par Réseau 31. La finalité ne verra probablement pas le jour avant encore une année, mais tout est en ordre de marche.

Les moments clés

=> **3 octobre 2020** : Vote du conseil municipal pour le projet d'effacement des réseaux.

=> **3 décembre 2021** : Première visite d'étude technique de l'entreprise Cassagne avec la participation active des membres du conseil municipal.

=> **25 février 2022** : Présentation du projet final par l'entreprise Cassagne.

=> **24 septembre 2022** : Approbation par le conseil municipal, de la première tranche du projet d'effacement du réseau.

=> **30 mars 2023** : Visite de pré-chantier par l'entreprise Cassagne en vue du démarrage des travaux.

=> **2 avril 2023** : Approbation par le conseil municipal, de la deuxième tranche du projet d'effacement du réseau.

=> **18 septembre 2023** : Début des travaux pour les 2 tranches (haut et bas du village).

L'aspect financier

Un plan de financement des travaux a été mis en place en tenant compte des contraintes budgétaires. Les fonds propres de la commune, les subventions et les possibilités d'emprunt accordées par le SDEHG ont rendu possible cette opération. Une aide du département et d'Orange pour la partie TELECOM a clôturé ce plan.

Ce qui a été réalisé

Les travaux ont débuté par l'enfouissement des gaines dans

la partie haute du village, ainsi que sur la RD 51A du centre du village à la sortie coté Cazarilh.



Des travaux supplémentaires demandés par Réseau 31 pour le changement des canalisations d'adduction d'eau (voir article suivant) ont généré un certain retard.



Néanmoins, l'essentiel de l'enfouissement des gaines pour la première tranche a été réalisé.



Gardons le Contact

Les Coordonnées :

✉ mairie.trebons.luchon@orange.fr

☎ 05 61 94 27 85

@ <https://trebonsdeluchon.fr>

➡ Permanence les jeudis de 13h à 16h ⬅

Le Bulletin Municipal :

Ce bulletin est aussi disponible en format PDF, et le sera pour les suivants. Chacun pourra en faire la demande en nous communiquant son adresse email.

La Mairie, c'est aussi :

Vous pouvez aussi utiliser les services de la Mairie pour diverses démarches administratives.



→ Ce qui reste à réaliser

Reste maintenant à réaliser le passage des gaines dans le bas du village.

Suivront le placement des divers boîtiers de raccordements, le passage des câbles basse tension, l'installation du nouvel éclairage public, et le raccordement des abonnés. Autant dire que le chemin est encore long jusqu'à la disparition

des lignes aériennes, et des poteaux.

→ Et la suite ?

Il est à noter que tout ne sera possible que lorsque tous les raccordements en souterrain seront effectués.

Il sera de la responsabilité de chacun, de faire intervenir son opérateur Internet (Orange, Sosh, sfr, free ou Bouygues), afin faire modifier le raccordement (de la fibre notamment) en passant par la nouvelle infrastructure. Cette opération est entièrement gratuite. A ce titre, les instructions nécessaires à cette opération vous seront communiquées en temps utile.



→ Réseau 31 : Changement des tuyaux PVC ←

Réseau31 a réalisé une campagne spécifique afin de rechercher d'éventuelles traces de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).

En effet, cette molécule a été utilisée dans la fabrication des tuyaux PVC avant les années 1980, le procédé de fabrication utilisé depuis supprimant ce risque.

Les résultats des analyses réalisées sur la commune sont récemment parvenus à Réseau31 et montrent un dépassement de cette valeur réglementaire et sanitaire de 0,5µg/litre.

Il est important de préciser que le seuil réglementaire a été défini pour des périodes d'exposition maximales (personnes ayant bu l'eau sur une longue période tous les jours de l'année). La toxicité des CVM reste théorique, elle est basée sur des études animales pour ce niveau d'exposition.

Cependant, en vertu du principe

de précaution, Réseau31 a mis en place des mesures permettant de garantir votre sécurité.

Aussi, pour répondre à vos besoins en eau potable, une distribution de bouteilles est mise en place à hauteur de 1,5 litres d'eau par jour et par personne.

L'eau du robinet reste utilisable pour les usages suivants:

- => lavage des fruits et légumes consommés crus,
- => Le brossage des dents,
- => La douche et le lavage corporel,
- => La vaisselle et la lessive,
- => L'arrosage du potager.

De plus, les CVM étant volatiles, le fait de porter l'eau à ébullition permet de les éliminer (cuisson d'aliments, préparation de boissons chaudes, ...).

La distribution de bouteilles

d'eau se poursuivra jusqu'à la réalisation des travaux permettant de revenir en dessous du seuil réglementaire. Les services de Réseau31 reviendront vers vous dès que les travaux auront été réalisés et restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



➔ Simplification des consignes de tri

Les consignes de tri se simplifient, tous les papiers et les emballages se trient !

- => Tous les papiers, y compris enveloppes, livres, cahier... (pas de mouchoirs, essuie-tout)
- => Tous les emballages plastiques et métalliques : bidons, flacons, bouteilles, barquettes, briques, pots, yaourts, boîtes, gourdes (compotes), sachets, films, poches plastiques...
- => Tous les emballages métalliques : boîte de conserve, dosettes de café, couvercles de bocaux en verre, capsules de bouteilles, aluminium, aérosols, cannettes, opercules, emballages de portions de fromages...
- => Tous les emballages cartonnés

MÉMO-TRI

aujourd'hui... **TOUS** les emballages se trient !



Trébons d'Antan

➔ Statue de la Vierge à l'enfant disparue de notre église



Une statue de la Vierge à l'enfant ornait autrefois notre église. Celle-ci a disparu (dérobée) depuis des décennies laissant son emplacement vide.

Cette statue est en bois polychrome (avec une dominante bleue), d'une hauteur de 70 cm, et a été photographiée le 27 Août 1973 probablement pour la dernière fois.

Nous diffuserons l'objet de notre recherche sur les réseaux sociaux dans l'espoir de récupérer des indices qui permettraient de la retrouver.